

Nombre des conseillers élus	28	<b>Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 11 décembre 2023 sous la présidence de M. ROUDAIRE Joël, Maire de Kembs</b>
Conseillers en fonction	28	
Conseillers présents	21	
Procuration	7	
Présents :	M. ROUDAIRE Joël (Maire), Mme BACH Céline, M. SCHACHER Francis, Mme ROSSE Christiane, M. TIXERONT Claude, Mme CORTINOVIS Anne, M. SZCZEPANIAK Cyril (Adjoints), M. FOLTZER Roland, Mmes ROOS Nicole, CAPEL Michelle, M. LEPROTTI Eric, Mme BOGUET Josiane, M. DEGERT Christian, Mmes MALPARTY Patricia, MICLO Jocelyne, LANG Rachel, GERSPACHER Céline, MM. LALOY Brice, REVEILLON Matthias, PINT Denis, MOREAU Sébastien (Conseillers municipaux)	
Absents excusés :	Mme DI PERSIO Sandra (Adjointe), MM. HARTMANN Thierry, SUTTER Jean-Philippe, LANDRIN Sébastien, LAURENT Benoît, MOKADYM Saïd, Mme KUPFERSCHMIDT Catherine (Conseillers municipaux)	
Ont donné procuration :	Mme DI PERSIO Sandra à Mme BACH Céline, M. HARTMANN Thierry à Mme ROSSE Christiane, M. SUTTER Jean-Philippe à M. SZCZEPANIAK Cyril, M. LANDRIN Sébastien à M. LALOY Brice, M. LAURENT Benoît à M. REVEILLON Matthias, M. MOKADYM Saïd à M. SCHACHER Francis, Mme KUPFERSCHMIDT Catherine à Mme GERSPACHER Céline	

### **Point 03.1 – Modification de la tarification accueil périscolaire et extra-scolaire**

M. le Maire expose :

Il est rappelé que la révision tarifaire a été approuvée lors de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2022, modifiée lors des séances du 31 janvier 2023 et du 3 avril 2023.

M. le Maire fait un rappel de la situation financière de ce service. Il propose une augmentation de la tarification périscolaire, modulée selon des critères sociaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, selon le tableau présenté ci-dessous :

#### **Prix du repas à l'accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)**

<b>Prix du repas facturé aux familles selon les tranches de revenus infra</b>	4,27 €	4,68 €	5,09 €	5,50 €	5,91 €
---	--------	--------	--------	--------	--------

#### **Tarif d'accueil des enfants en période scolaire, les jours de classe et les mercredis**

- Horaires lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h à 8h30 – de 11h45 à 13h45 – de 16h30 à 18h30  
 Horaires le mercredi : 7h à 18h30

- Tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS les jours de classes :

TARIFS D'ACCUEIL	Tarif horaire	Tarif horaire	Tarif horaire	Tarif horaire	Tarif horaire
	2,70 €	3,10 €	3,50 €	4,00 €	4,52 €
Famille ayant 1 enfant	RMM jusqu'à 2 549 € (1)	RMM de 2 550 à 3 184 €	RMM de 3 185 à 3 825 €	RMM de 3 826 à 4 451 €	RMM au-delà de 4 451 €
Famille ayant 2 enfants	RMM jusqu'à 3 184 €	RMM de 3 185 à 3 825 €	RMM de 3 826 à 4 451 €	RMM de 4 452 à 5 548 €	RMM au-delà de 5 548 €
Famille ayant 3 enfants	RMM jusqu'à 3 825 €	RMM de 3 826 à 4 451 €	RMM de 4 452 à 5 548 €	RMM de 5 549 à 6 218 €	RMM au-delà de 6 218 €
Repas de midi 2024 + 2 h de garde (2)	9,67 €	10,88 €	12,09 €	13,50 €	14,96 €
Temps de midi (2 h) pour enfants ayant un problème médical	5,40 €	6,20 €	7,00 €	8,00 €	9,05 €

- Tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS les mercredis pendant la période scolaire  
Se reporter au tarifs vacances en page 2 : demi-journée ou journée
- Tarifs pour les enfants domiciliés à l'extérieur de KEMBS :  
Les tarifs appliqués correspondent aux tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS majorés de 20 %. La majoration ne s'applique pas au prix des repas
- Pour les enfants qui ne sont pas récupérés à l'heure de fermeture, une pénalité de 20 € sera facturée en plus du coût de garde

### Accueil pendant les vacances scolaires

- Horaires : de 7h à 18h30
- Tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS :

<b>Famille ayant 1 enfant</b>	<b>RMM (1) jusqu'à 2 549 €</b>	<b>RMM de 2 550 à 3 184 €</b>	<b>RMM de 3 185 à 3 825 €</b>	<b>RMM de 3 826 à 4 451 €</b>	<b>RMM au-delà de 4 451 €</b>
<b>Famille ayant 2 enfants</b>	<b>RMM jusqu'à 3 184 €</b>	<b>RMM de 3 185 à 3 825 €</b>	<b>RMM de 3 826 à 4 451 €</b>	<b>RMM de 4 452 à 5 548 €</b>	<b>RMM au-delà de 5 548 €</b>
<b>Famille ayant 3 enfants</b>	<b>RMM jusqu'à 3 825 €</b>	<b>RMM de 3 826 à 4 451 €</b>	<b>RMM de 4 452 à 5 548 €</b>	<b>RMM de 5 549 à 6 218 €</b>	<b>RMM au-delà de 6 218 €</b>
<b>Demi-journée sans repas</b>	10,45 €	11,53 €	12,89 €	14,33 €	15,92 €
<b>Demi-journée + repas (3)</b>	14,72 €	16,21 €	17,98 €	19,83 €	21,83 €
<b>Journée sans repas (4)</b>	16,20 €	17,37 €	19,08 €	20,91 €	22,83 €
<b>Journée + repas (3)</b>	20,47 €	22,05 €	24,17 €	26,41 €	28,74 €
<b>Semaine entière sans repas</b>	69,08 €	74,47 €	82,31 €	90,58 €	99,62 €
<b>Semaine entière + repas (3)</b>	90,43 €	97,87 €	107,76 €	118,08 €	129,17 €

- Tarifs pour les enfants domiciliés à l'extérieur de KEMBS :  
Les tarifs appliqués correspondent aux tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS majorés de 20 %. La majoration ne s'applique pas au prix du repas.
- Pour les enfants qui ne sont pas récupérés à l'heure de fermeture, une pénalité de 20 € sera facturée en plus du coût de garde.

(1) RMM = revenu mensuel du ménage avant abattement

(2) Ce tarif correspond au tarif de 2 h de garde auquel s'ajoute le prix du repas

(3) Ce tarif correspond au montant de la ligne précédente, augmenté du prix du repas

(4) Ne concerne que les enfants ayant des problèmes médicaux

Les membres de la commission réunie du 4 décembre 2023 ont approuvé à l'unanimité cette proposition.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la grille des tarifs applicables au 1er janvier 2024
- de reconduire le tarif spécifique pour les enfants du personnel quand ils sont accueillis à l'ALSH pendant les horaires de travail de l'agent, selon les modalités ci-dessus, à compter du 1er janvier 2024

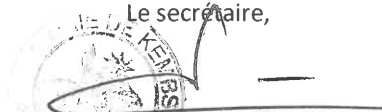
Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
JOËL ROUDAIRE

Le secrétaire,

  
FLORIANE KIRCHHOFFER